



RAPPEL — ENQUÊTE SUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE

Nous rappelons aux titulaires du préscolaire et du primaire, ainsi qu'aux enseignants de français du secondaire de prendre quelques minutes pour répondre à un questionnaire disponible dans la section FORMULAIRES du site Web de l'Alliance.

L'Alliance souhaite obtenir des informations au sujet des élèves allophones en classe ordinaire qui ne reçoivent que peu, voire pas de services. Merci de votre collaboration !

RAPPEL — BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE



Vous enseignez à des femmes adultes? Vous avez jusqu'au 27 avril pour soumettre une candidature pour l'obtention de la bourse *Jeune raccrocheuse*. La FAE décernera effectivement, pour une cinquième année, une bourse de 2000 \$ à une élève « raccrocheuse ». Cette initiative vise à encourager les jeunes femmes à poursuivre leur formation en reconnaissant les efforts de toutes celles qui réinsèrent le parcours scolaire.

ENCOURAGEZ CES JEUNES FEMMES À PERSÉVÉRER !

négociation LOCALE

AGC.1718.009

IN • CONVOCATION

-aun Pour toutes les enseignantes
et tous les enseignants de la CSDM
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Réunion extraordinaire
de l'unité de négociation CSDM

Jeudi 12 avril 2018, 17 h*, au Théâtre Olympia
(1004, rue Sainte-Catherine Est à Montréal, métro Beaudry)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Négociation locale

* Pour les membres qui travaillent le soir, une première séance de l'Assemblée se déroulera à 10 h au secrétariat de l'Alliance, situé au 8225, boulevard Saint-Laurent à Montréal (station de métro Jarry et autobus 193 Ouest).



N'oubliez pas votre carte de membre 2018 pour éviter les délais d'identification.



— **BIS**
30

DERNIÈRE HEURE UNE ASSEMBLÉE CRUCIALE !

À la suite du mandat confié en AUN-CSDM le 30 janvier dernier, dans le cadre de la négociation locale, une médiatrice a été nommée pour tenter de dénouer l'impasse dans laquelle la CSDM nous menait. Les échanges qui ont suivi et l'attitude de la CSDM nous amènent à convoquer l'Assemblée d'unité de négociation CSDM d'urgence **le jeudi 12 avril** au Théâtre Olympia. **VOTRE PRÉSENCE EST CAPITALE**, afin de prendre acte de la situation, de vous informer, de poser vos questions et de prendre part aux débats qui suivront. **Ensemble**, nous devons prendre les décisions qui s'imposent et qui seront déterminantes pour nos conditions de travail, mais aussi pour nos futures relations de travail avec la CSDM.

VOTRE PARTICIPATION EN TRÈS GRAND NOMBRE À CETTE ASSEMBLÉE EST PRIMORDIALE. C'EST UN RENDEZ-VOUS !

● Catherine Renaud, présidente



LA BONNE DIRECTION

C'est celle qui conduit à destination et non celle dont la route est pavée de bonnes intentions.

LE REDOUBLEMENT

LES FAITS — Dans plusieurs écoles primaires, des directions « informent » les enseignantes et enseignants que les élèves ayant 12 ans cette année, peu importe le niveau où ils seront l'an prochain, iront directement au secondaire en 2018-2019, même sans avoir terminé leur primaire. Sans gêne, certaines directions ajoutent que la décision est déjà prise et que les profs n'ont pas le choix d'accepter la situation. L'une d'elles a même justifié cette procédure par le fait que, plus tard dans leur parcours scolaire, les élèves de plus de 16 ans n'ayant pas complété leur secondaire seraient obligés de s'inscrire à l'éducation des adultes. Évidemment, dans tous les cas, on prétend que c'est une directive de la CSDM.

LE RECTIFICATIF — D'une part, il est faux d'affirmer que les élèves de plus de 16 ans qui n'ont pas terminé leur secondaire sont obligés de s'inscrire à l'éducation des adultes. L'article 14 du *Régime pédagogique* de la formation générale des jeunes permet même à une personne qui excède l'âge maximal de 18 ans prévu à l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) d'être admise dans une école si elle était aussi inscrite dans un établissement au cours de l'année scolaire précédente.

D'autre part, les Services éducatifs démentent qu'il y ait quelque directive ou orientation stipulant qu'il faille faire systématiquement passer au secondaire les élèves du primaire qui ont 12 ans cette année. Le cadre légal et la convention collective doivent donc être respectés.

Comme nous l'écrivions dans le *BIS* numéro 37 du 23 mai 2017, s'il y a dans votre classe un élève pour qui la meilleure option afin de poursuivre son parcours scolaire est le redoublement ou l'ajout d'une 7^e année au primaire, il faut demander à votre direction de mettre en place un comité d'intervention.

Cette demande doit se faire en remplissant le document B de la Commission scolaire de Montréal, intitulé *Demande de mise en place d'un comité d'intervention*. En effet, en vertu de la clause 8-9.09 de l'*Entente nationale*, le comité d'intervention (composé des enseignants, du personnel qui intervient auprès de l'élève, de la direction, des parents et de l'élève, s'il est apte à prendre part aux discussions) a pour responsabilité, entre autres, de faire des recommandations à la direction concernant le classement d'un élève, et ce, après étude du plan d'intervention. La direction a alors 15 jours pour donner suite ou non aux recommandations du comité. De plus, sa décision doit s'appuyer sur les règles de passage d'un niveau à l'autre au primaire, qui ont été proposées par les enseignants en CPEPE et approuvées par la direction en début d'année scolaire.

À noter qu'il n'est possible d'avoir recours au redoublement qu'une seule fois au primaire (article 13.1 du *Régime pédagogique*). En cas de désaccord des parents avec la décision finale de la direction, la LIP prévoit que ceux-ci peuvent demander sa révision au Conseil des commissaires (articles 9 à 12). Ainsi, un dossier d'élève en situation d'échec bien documenté devra convaincre les parents, mais également les commissaires, du choix éclairé de l'équipe-école.

Lorsqu'il est question d'un élève qui a terminé 6 années de primaire, qu'il soit en 5^e année en raison d'un redoublement ou en 6^e année, pour lequel on conseille un redoublement, le comité d'intervention peut, après l'analyse du dossier, recommander à la direction que l'élève demeure au primaire une année supplémentaire (article 96.18 de la LIP

et article 13.1 du *Régime pédagogique*). Dans ce dernier cas, une demande motivée des parents est nécessaire. D'ailleurs, c'est un excellent moyen de permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité en classe ordinaire!

Il est important de se rappeler que la poursuite d'une septième année au primaire et le redoublement sont des mesures exceptionnelles auxquelles on a recours que dans l'intérêt premier de l'élève.

Enfin, les différentes règles pour le passage du primaire au secondaire, que la CSDM a adoptées conformément à son obligation qui découle de la LIP, stipulent que la décision ultime de faire redoubler un élève ou de lui accorder une année supplémentaire au primaire relève de la direction. Cette dernière doit ainsi « formuler sa recommandation en concertation avec les intervenants concernés en s'appuyant sur le dernier bulletin de la dernière année de l'élève, sur l'analyse individuelle de ses besoins et de ses capacités et sur les règles de passage établies par la Commission scolaire. »

POURQUOI ?

Les directions d'établissements se targuent d'être des leaders pédagogiques. Les vrais leaders s'entourent des gens les plus susceptibles de les guider afin de prendre les meilleures décisions possible. Or, que font certaines directions? Elles tentent par tous les moyens d'éviter de convoquer les comités d'intervention, allant même jusqu'à la désinformation.

Elles entravent sciemment la concertation de tous les adultes qui connaissent le mieux l'élève et ses besoins réels — enseignants, personnel qui intervient auprès de lui, parents —, empêchant ainsi la formulation des recommandations les plus éclairées. Elles choisissent de se priver de l'avis des profs, premiers experts de la pédagogie, avant de prendre une décision aussi grave que celle de faire passer au secondaire nos élèves les plus vulnérables, les plus fragiles.

En désinformant ou en faisant semblant d'ignorer le cadre légal et ce qui est prévu dans notre contrat de travail (ce dernier signé conjointement par les parties patronale et syndicale), des directions d'établissement se font les complices véreux d'une fraude à l'égard de la population en général, des parents, mais surtout des enfants qui sont dans nos classes.

Elles contreviennent à la mission première de l'école publique, qui est d'instruire. Elles privilégient les préoccupations organisationnelles et financières de la Commission scolaire de Montréal au détriment des besoins réels des élèves qui sont dans nos classes et qui souffrent de ces décisions purement administratives. En se coupant de l'expertise des enseignantes et enseignants, certaines directions font la démonstration de la faiblesse pathétique de leur leadership.

QUE FAIRE POUR VOS ÉLÈVES VULNÉRABLES ?

Demandez systématiquement la convocation du comité d'intervention en transmettant le formulaire dûment rempli à cette fin à la direction. Enfin, recommandez aux parents de faire une demande formelle afin que leur enfant puisse faire une année supplémentaire au primaire s'il s'agit de la meilleure option pour lui.

En attendant que toutes les directions d'établissement s'appuient sur notre expertise quand vient le temps de prendre des décisions qui concernent les besoins de nos élèves, prenons les moyens pour faire entendre notre voix.

● Martin Bibeau, vice-président
Vincent Hamel Davignon, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ATTRIBUTION DES TÂCHES

FGJ

C'est dans un peu moins de deux semaines, **au plus tard à 16 h le vendredi 13 avril**, que les directions devront avoir remis à chaque enseignant régulier de l'école sa tâche individuelle d'enseignement en prévision de l'année scolaire 2018-2019. Avant de le faire, la direction aura au préalable vérifié que les

tâches individuelles respectent les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités convenues en CPEPE. Il faut se rappeler que cette attribution de tâche est provisoire, car des changements peuvent être nécessaires selon les circonstances.

La date limite pour signifier à l'employeur un désistement ou une mutation libre est **le mardi 17 avril, à 16 h**. La direction n'a pas à exiger de recevoir ces informations avant cette date.

Les enseignantes et les enseignants n'ont pas d'obligation au regard de la signature de cette tâche remise par la direction. Cette signature, le cas échéant, ne fait qu'attester la réception du document et ne les empêche pas d'exercer leurs droits par la suite.

Jean-François Audet, conseiller
Maya Gagnon, conseillère

DOCUMENT SUR LA RÉPONSE À L'INTERVENTION (RAI)

Vous trouverez dans l'envoi syndical le document s'intitulant *Position de la FAE sur la réponse à l'intervention*. Ce document est le fruit d'un long travail de la table EHDAA de la FAE, qui souhaite partager sa réflexion quant à la mise en place du modèle RAI.

Cet outil vous permettra, nous l'espérons, d'alimenter votre réflexion lors de vos choix pédagogiques.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel d'éviter d'inclure la RAI dans le projet éducatif de votre école pour éviter d'empiéter sur votre autonomie professionnelle et celle de vos collègues.

Bonne lecture!

Frédérique Lecourt, secrétaire-trésorière

ÉTAT DE LA négociation LOCALE

À la suite d'une conférence téléphonique tenue le 23 mars dernier entre les parties patronale et syndicale, ainsi qu'avec M^e Maureen Flynn, l'arbitre médiatrice nommée au dossier, une rencontre a eu lieu le mardi 27 mars. Cette réunion avait pour but de familiariser la médiatrice sur le dossier, d'établir l'état de la situation, les mandats ainsi que les enjeux de chacune des parties. Au cours des prochaines semaines, nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution des négociations locales.

Pascal Besner, vice-présidente

négociation LOCALE

LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS CONTINUENT À AFFICHER LEURS COULEURS!



La banderole et les affiches aux fenêtres apposées bien en vue à l'école Les-Enfants-du-Monde.

Opération décoration à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine.



Même les citoyens aux abords des écoles Baril et Jeanne-Mance appuient les profs!



COMMANDE DE T-SHIRTS

3^e RELANCE!



Le formulaire est en ligne, commandez le vôtre **maintenant!**

CONSEIL DES COMMISSAIRES

L'INTERSYNDICALE ACCUEILLIE
AVEC UNE BRIQUE ET UN FANAL

L'Intersyndicale-CSDM, en audience au Conseil des commissaires mercredi dernier, a reçu un accueil de la part des élus de la CSDM qui n'a d'égal que la piètre qualité des relations de travail depuis les dernières années.

Plusieurs commissaires se sont dits outrés de l'annonce publicitaire parue dans le journal *Métro* durant trois jours la semaine dernière (voir en bas de cette page). On se serait cru à une réunion de l'Association des pyromanes qui se plaignent qu'il y a trop de pompiers.

Dans un manque total d'écoute et d'empathie envers les propos tenus par les cinq présidences des syndicats représentant les 16 000 employés de la CSDM, pour comble d'insulte, le Conseil est même passé de la parole aux actes en coupant le micro avant la fin de la présentation. La présidente de l'Alliance ne s'est pas laissée intimider et a poursuivi à haute voix en soutenant que l'Intersyndicale répétera et répétera son message, jusqu'à ce que quelqu'un comprenne que le personnel n'en peut plus et que la pénurie n'a d'autres responsables que la CSDM elle-même. Toujours à haute voix et sans micro, Catherine Renaud a conclu en scandant : « Si vous ne changez pas votre attitude et vos façons de faire envers vos 16 000 employés, ils iront loin... de la CSDM ! »

● Texte et photo : Yves Parenteau, conseiller

CE QU'ILS ONT DIT...

« Vos employés vous l'ont dit hier dans le journal *Métro*, il n'y a plus de services au numéro composé. »

● Rémi Desrosiers, président SNEE

« La transformation organisationnelle à la CSDM c'est maintenant : à chaque problème, sa punition ! »

● Gilbert Ducharme, président ACEDM

« Cette judiciarisation à outrance (de la CSDM) nous laisse un goût amer de **JE-M'EN-FOUTISME** et un parfum de **REMISE À PLUS TARD.** »

● Michel Mayrand, président SPPMEM

« Au sens propre comme au sens figuré, l'air est de moins en moins respirable dans nos établissements. »

● Michel Picard, président APPA

« Cessez vos avertissements à mots couverts visant à nous museler. Nous n'avons pas l'intention de nous taire ! »

● Catherine Renaud, présidente de l'APPM

514 911-CSDM

Il n'y a
plus de services
au numéro composé.

ILS IRONT LOIN

... de la CSDM !

INTERSYNDICALE-CSDM



— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —



Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

